

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 63 (1925)
Heft: 48

Artikel: Madame Ducordon
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-219901>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 06.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE FIFRE-MAJOR JEAN PINGUELY, DE CHARDONNE

De la Feuille d'Avis de Vevey :

L'HISTOIRE des musiques militaires vaudoises au temps de Leurs Excellences est encore peu connue. Les fifres et les tambours en constituaient l'élément essentiel, mais les tambours, et pour cause, ont fait parler d'eux plus que les fifres.

Le tambour-major a toujours été un personnage considérable et hautement considéré ; c'est presque un symbole de toute une époque militaire. Le fifre-major, qui ne pouvait pas éblouir la galerie par des exercices de canne de haute acrobatie, passait presque inaperçu. Il nous a paru, cependant, que quelques notes sur un des meilleurs fifre-major veveysans, pouvaient présenter quelque intérêt.

Voici son brevet de nomination :

« Nous, l'Advoyer et Conseil de guerre de la Ville et République de Berne, savoir faisons que sur ce qui nous a été rapporté de la capacité de Jean Pinguely de Chardonne pour le jeu de fifre, Nous l'avons établi et l'établissons par les présentes Fifre major dans les Baliages de Payerne, Moudon, Oron, Avanche, Lausanne et Vevey pour le tems qu'il nous plaira, et qu'il se comportera selon notre attente.

« Lui ordonnons d'examiné les fifres et de dresser suivant notre ordonnance ceux que le major du Département trouvera à propos, auquel il doit faire sa relation, lui donnant aussi pouvoir de dresser des jeunes gens là où le major le trouvera nécessaire pour le bénéfice suivant (indemnité) à retirer après que le major les aura examinés et jugés capables d'être fifres.

« Savoir pour un novice vingt et cinq florins et pour les autres à proportion de leur savoir que le major règlera et duquel il se doit contenter, sans faire d'autres frais aux villes et communes.

« Ordonnons à tous les Seigneurs Ballifs, villes et communes de prêter main, aide et assistance tant et toutes fois que ledit Pinguely le requerra et de le reconnaître en sa susdite qualité de Fifre major.

« Donné le 3 février 1757. »

En 1759, son « département » était augmenté des baillages de Morges et Aubonne, preuve que le Fifre major Pinguely s'était bien comporté et qu'il avait « la pince ».

Un règlement de 1760 fixe les émoluments du Fifre major pour les écoles qu'il doit donner aux fifres en hiver et pour les jours de revues ordonnées par les majors du Pays de Vaud.

1. Chaque Département (arrondissement) payera au fifre major quinze batz par jour pour l'école ou instruction qu'il donnera aux fifres assemblés le jour de la revue.

2. Dix batz par fifre lorsqu'il ira les exercer dans chaque ville et commune.

3. Cinq batz par fifre lorsqu'ils seront assemblés plusieurs à la fois dans un bailliage pour être exercés une fois l'année, pour éviter les frais aux villes et communes de les envoyer chez le fifre major pour les exercer.

4. Au cas qu'il ne se trouvât dans un bailliage que deux fifres, on lui payera toujours dix batz par fifre.

Ces salaires devaient être payés par les communes. Ils ne l'étaient pas toujours intégralement, ni sans rechigner. Le fifre major avait parfois plus de peine à faire sortir les batz de l'escarcelle des syndics, que les notes justes des fifres de ses élèves ! On discutait surtout de la finance de 15 batz par jour pour l'école donnée aux fifres assemblés les jours de grandes revues.

Cette indemnité avait finalement été supprimée dans un nouveau règlement daté de 1766. Cela ne faisait pas l'affaire de Jean Pinguely qui avait le sentiment d'avoir bien fait son devoir. Il réclame à Berne, à la Commission militaire, et avec succès. Celle-ci informe aussitôt les communes de son département que sur une requête « bien humble » que lui a remise le fifre-major aux fins d'être maintenu au bé-

néfice du règlement de 1760, et spécialement de l'article premier de celui-ci, elle lui accorde sa demande. Chaque département payera donc les 15 batz indiqués pour les jours de revues. Mais l'ordonnance ajoute expressément :

« Bien entendu, cependant, que cette obligation susdite des Publics (communes) ne s'étendra que sur la personne de Pinguely seul, et non plus outre, lui ayant accordé cette grâce pour lui prouver notre contentement de son savoir faire et de la fidélité et du zèle avec lequel il nous est attaché. En foy de quoy, Nous avons fait munir les présentes de notre sceau accoutumé et contresigné par notre secrétaire ce vingt et huitième janvier, mille sept cent soixante et sept. »

P. H.

Présence d'esprit. — Un jour qu'il passait une revue, il arriva à Napoléon Ier de laisser tomber son chapeau.

Un beau-frère d'Horace Vernet, Rabusson, qui était sous-lieutenant, s'empressa de ramasser le fameux bicorne et de le remettre à l'empereur.

— Merci, capitaine, fit Napoléon qui n'avait pas remarqué le grade de celui qui avait ramassé son couvre-chef.

— Dans quel régiment, Sire ? demanda Rabusson.

— Ah ! c'est juste... Dans ma garde, lui répond l'empereur, amusé par l'esprit d'à-propos du jeune officier.

LE «SCHMOLITZ»

C'ETTE orthographe est-elle la bonne ? Nous l'ignorons, ignorant l'allemand. D'autres écrivent : « Schmollis ». Qui a raison ? Qu'importe, après tout, le nom ne fait rien à la chose.

Le schmolitz nous est venu d'Allemagne ou de la Suisse allemande ; il s'est très bien acclimaté chez nous, trop bien même, selon un certain nombre de personnes, qui trouvent superflue cette formalité pour consacrer ou resserrer les liens de l'amitié. Peut-être bien ces personnes-là ont-elles raison. L'amitié ne tient pas à *tu* ou à *vous*. Si le tutoiement est plus familier que le vousoiement, c'est tout ; il n'ajoute rien, en revanche, aux sentiments. On peut être des amis aussi unis, aussi intimes en usant du *vous*, plutôt que du *tu*.

Il faut reconnaître, en effet, que bien de ces schmolitz sont contractés dans un moment d'emballage, dû aux circonstances ou peut-être même aussi à quelque excès dans l'usage de nos bons crûs. Preuve en est que beaucoup ont oublié, le lendemain, les engagements pris la veille. Parfois, même, un ou deux seuls des contractants s'en souviennent, ce qui donne lieu à de curieuses situations :

— Hé, salut, mon vieux ! Bien dormi ?

— Oui, pas mal ; et vous ?

— Dis donc, tu ne te souviens pas qu'hier soir nous avons « fait schmolitz » ?

— C'est vrai ? Eh ! bien, non, vraiment je ne m'en souviens pas.

Quelquefois, ça tient. Souvent aussi l'oubli est volontaire ; on n'a plus goût aux relations qu'on avait imprudemment contractées la veille. Alors, dans la conversation, il faut faire des prodiges pour éviter l'emploi du *vous* et du *tu*. Ce n'est pas toujours facile, surtout si votre interlocuteur, ayant flairé la chose, vous tend des traquenards. En pareil cas, on s'en sort comme on peut.

Croyez-nous, ne soyez pas prodiges du « schmolitz », c'est le discréditer. J. M.

UNE RUSE

L'ES autorités anglaises, qui semblent aimer médiocrement l'automobile et les automobilistes, ont édicté des ordonnances interdisant à ces derniers de stationner dans les rues plus de quelques minutes. On fait ici « circuler » des véhicules de 100.000 francs comme chez nous des poussettes de marchands des quatre-saisons.

Naturellement, les automobilistes se défendent comme ils le peuvent contre la rigueur de ces lois. Le policeman anglais tenant à dresser procès-verbal « parlant à la personne » du con-

ducteur, il est courant, quand on a abandonné sa voiture pour quelques minutes, d'opérer une reconnaissance avant de retourner auprès d'elle, et si l'on aperçoit un agent montant la garde auprès d'elle, d'attendre, avant de reprendre le volant, que le policeman se soit éloigné, lassé de monter la garde.

Ce petit truc, pratiqué des milliers de fois, va perdre toute sa vertu si le moyen imaginé par un policeman de Skegness se généralise. En effet, un automobiliste qui, passant par cette ville, avait laissé sa voiture au long d'un trottoir, contrevenant ainsi au règlement joua pendant quelques trois heures avec un agent le jeu de cache-cache dont j'ai parlé plus haut. On s'obstina des deux côtés, tant et si bien que la nuit était tombée quand le sportsman put revenir auprès de son véhicule sans redouter le procès-verbal. Quelle ne fut pas sa déconvenue en s'apercevant qu'une de ses roues d'avant avait été fixée à la barre d'accouplement à l'aide d'une solide paire de menottes. Sur le capot se trouvait un carré de papier portant ces mots : « Pour la clef, s'adresser au poste de police. »

Et ce fut un automobiliste très humble et bien décontenancé qui vint solliciter du commissaire un « sésame » qu'il payera d'une convocation devant les juges de Sa Majesté.

Le décalogue du mari et de la femme ! — Un magistrat a cru bon de rédiger les dix commandements de la femme et les dix commandements du mari. Les voici sans commentaire, d'après la « Revue Eve » :

Pour la femme :

1. Ne soyez pas extravagante ;
2. Tenez votre maison bien propre ;
3. Ne vous laissez pas aller à perdre tout charme et tout attrait...
4. Mais ne cherchez pas non plus à attirer l'attention ;
5. Ne vous opposez pas à la discipline du père à l'égard de ses enfants ;
6. Ne passez pas tout votre temps avec... votre mère ;
7. N'écoutez ni les voisins, ni les amis, quand il s'agit de votre intérieur ;
8. Ne diminuez pas votre mari...
9. Souriez ; soyez attentive ; ne soyez pas indifférente ;
10. Ne parlez pas toujours d'histoires de domestiques.

Pour le mari :

1. Ayez la générosité de vos moyens ;
2. Ne vous mêlez pas du ménage ;
3. Soyez gai. Rien ne porte plus sur les nerfs d'une femme fatiguée que la rentrée d'un mari taciturne ;
4. Traitez votre femme avec douceur ;
5. Faites-lui la cour ;
6. Ne la grondez pas ;
7. N'installez pas votre home trop près de vos beaux-parents ;
8. Ne prenez jamais de pensionnaire ;
9. Soignez votre tenue et soyez toujours propre ;
10. Soyez bon et juste envers vos enfants.

MADAME DUCORDON

P'ENDANT la dernière école de recrues à Lausanne, une brave femme, Mme Ducordon, concierge d'une grosse maison bourgeoise, arriva d'un des bouts du lac Léman à Lausanne.

La bonne grosse simplicité d'esprit qui a disparu de nos méninges modernes fleurit encore avec toute sa saveur dans l'intellect de Mme Ducordon.

Il est bon que vous sachiez, pour apprécier la petite histoire qui suit, que Mme Ducordon a un fils, et que ce fils était en train de faire son école de recrues à la Pontaise.

En bonne mère soucieuse du sort de son rejeton, elle a résolu de lui rendre visite. La voilà donc devant la grille de la caserne, principal ornement du quartier de la Pontaise.

Une sentinelle fait les cent pas devant une guérite verte et blanche.

La vue d'une caserne gardée par un soldat armé et casqué, et la gorge ceinte d'une jugulaire est un spectacle intimidant, surtout pour une pacifique concierge. Que la brave Mme Ducordon se sente donc un peu dépaycée en cette occurrence, vous conviendrez que cela n'a rien

de surprenant.

Cependant, elle est là pour voir son fils, et le sentiment maternel finit toujours par surmonter tout autre sentiment.

Aussi, ajustant sous son bras le volumineux paquet de bonnes choses qu'elle apporte au pauvre chéri et redressant l'échine, elle aborde le factionnaire.

— Ce serait-il un effet de votre bonté, monsieur, de me dire si vous ne connaissiez pas un soldat nommé Ducordon ?

Le factionnaire s'est arrêté :

— Ducordon ! mais oui ! je connais ça !

— Il m'a écrit qu'il demeure au deuxième étage sur la grande cour.

— Parfaitement, c'est mon voisin de lit.

— Comme ça se trouve ! s'écrie joyeusement la bonne dame.

Et, enhardie de se trouver quasi en pays de connaissance, elle ajoute :

— Vous seriez bien aimable de monter lui dire que sa mère est là.

Mais voyant le soldat embarrassé, elle s'empresse de le rassurer.

Et désignant la guérite :

— Je garderai la loge en votre absence !



LA NUIT DES DEUX DEPUTES

LN ce soir de novembre, M. le conseiller Juste Mermoud et son ami Roulet, en sortant de séance, avaient une discussion relative, non à la politique ou à l'administration, mais à l'endroit où ils iraient dormir. Le grand conseiller Mermoud, qui habitait Ecubly, c'est-à-dire à deux pas de la capitale, insistait pour emmener son collègue, qui était du Gros de Vaud, lui faisant remarquer qu'il ne s'agissait que d'une petite promenade d'une heure sur une bonne route qu'ils feraient en devisant agréablement sur le temps de leur jeunesse, alors que tous deux étaient chasseurs de gauche. Le conseiller Roulet, cependant, faisait des objections. Il était fatigué, il avait l'habitude de dormir aux Trois-Suisses, il avait peur de déranger la femme de son collègue. Cette dernière objection fâcha presque le conseiller Mermoud qui affirma que sa femme serait fort vexée s'il n'amenait pas l'hôte qu'il avait promis, qu'elle avait tué un coq pour le friasser aux petits oignons, qu'elle avait fait des merveilles, que le matelas de la chambre d'amis était frais rebattu, et enfin que lui-même irait chercher quelques flacons de derrière les fagots, que son père avait mis en bouteilles en cinquante-huit...

Fut-ce le cinquante-huit ?... le coq ?... le matelas rebattu ?... Le conseiller Roulet se laissa tenter, et, aux Trois-Suisses, où il avait son baluchon, à savoir deux paires de chaussettes et un casque à mèche, les deux amis se bornèrent à boire trois verres. Oui, disons trois verres pour ne pas manquer de respect à deux députés élus par le peuple.

En sortant, ils furent étonnés de trouver la nuit si noire et le brouillard si épais, mais comme ces trois verres leur avaient communiqué une vigueur, une jeunesse et une allégresse intérieure surprenantes, il leur parut aussi aisé d'aller à Ecubly que de traverser le Grand Pont en plein midi. Ils descendirent la route de Morges, où un bec de gaz, ici et là, trouait péniblement la noire épaisseur de la nuit, ils traversèrent Malley et se trouvèrent au cœur de la solitude, sur une grande route aussi déserte que celle qui conduit de Tombouctou dans l'intérieur du Sahara.

Il convient d'expliquer qu'on était au temps où le progrès, n'ayant pas encore chaussé ses bottes de sept lieues, on osait encore marcher sur une route sans avoir, au préalable, fait ses adieux aux siens et dicté ses dernières volontés.

Une légère couche de neige précocement tombée

rendait, somme toute, la marche assez pénible, ce dont les deux grands conseillers s'aperçurent bientôt... Ils glissaient, ils patageaient. Il leur arrivait aussi de quitter la route et de se trouver dans le pré... C'est vrai que ces trois verres de vieux... Pourtant, tout alla bien jusqu'à Dopigny, et même un peu plus loin, mais là, tout-à-coup, le conseiller Mermoud s'aperçut qu'il était seul, et qu'aucun pas ne résonnait près du sien.

— Hé ! cria-t-il, Roulet, où es-tu ?

— Je ne sais pas où diable je suis, cria une voix déjà lointaine, viens voir.

En tâtonnant du bout du pied, le conseiller Mermoud se dirigea vers l'endroit où son ami sacrerait et tempêtait, et le trouva assis au bord d'un fossé, extrêmement surpris d'être là, et faisant de grands efforts pour se décoller.

— J'ai glissé, dit-il, oui, c'est ça, j'ai glissé. Où est-il le chemin ?

— Il est là, le chemin, allons viens, on ne veut pas s'embruissiner par là.

— Ma foi non, j'aimerais mieux m'embruissiner dans mon lit... tu sais, quand même, il est rudement loin, celui que tu me promets, avec ce matelas rebattu.

— Viens toujours, tu verras ce qu'on est bien dessus, et on sent déjà le coq.

Le conseiller Roulet renifla et reprit courage, et tous deux marchèrent en tâtonnant, écarquillant dans le brouillard des yeux agrandis.

— A la fin du compte, cette route ? bougonna le conseiller Roulet.

— Oui, c'est curieux, concéda son ami... Voyons, Ecubly est de ce côté, le lac est de celui-là... Dis, Roulet, est-ce que le lac est de ce côté, oui ou non ?

— Mais c'est sûr, où serait-il ?

— Eh bien, allons-y tout droit pour retrouver le chemin.

Ils étaient dans un champ labouré et peinaient pour en sortir, comme un orateur d'un exorde embrouillé.

— A la fin du compte, tonna le conseiller Roulet, est-ce que ce tonnerre de champ va jusqu'à Montricher ?

— Non, puisque je te dis que le lac est de ce côté... En avant, mon vieux, je sens déjà le coq.

— Tu me la baillies belle avec ton coq, grommela le conseiller Roulet qui, néanmoins, reprit courage et doubla le pas.

Au champ labouré avait succédé un pré, au pré un champ labouré. Le conseiller Mermoud s'arrêta :

— Voyons, murmura-t-il, le lac est de ce côté...

— Tache-voir de trouver le côté où est le coq, je commence à avoir l'estomac dans les talons.

— Oui, oui, parbleu, ce coq... je me réjouis autant que toi... A la fin du compte, quelle heure est-il ?

— Tu me fais rire !... comment veux-tu que je voie ma montre ?... Je ne vois pas seulement ma main quand je la pose sur mon nez... C'était neuf heures, neuf heures et demie quand on est partis des Trois-Suisses, il y a bien trois heures qu'on marche... — S'il te plaît !... Une petite heure, oui.

Pour répondre à cette affirmation hasardeuse, le son triste d'une cloche frappa distinctement dans le silence.

— Un, deux, trois, comptaient les deux hommes retenant leur respiration, et une exclamation leur échappa : Minuit !

— Tu vois, s'écria le conseiller Mermoud tout joyeux, c'est la cloche d'Ecubly, je t'avais bien dit qu'on était tout près de chez moi.

— Eh bien alors, je te donne vingt minutes pour m'amener devant ton coq et ton cinquante-huit... Sais-tu où est le lac, à la fin du compte ?

— Je m'en moque, du lac, tiens, sens voir ce noyer avec la main, je le reconnais à ce trou qu'il a au milieu de la fonde... on a fait les dix heures dessous il n'y a rien longtemps ; il est juste à un quart d'heure de chez moi, en allant droit devant son nez.

Ils marchèrent, passant d'un champ labouré à un pré, contournant des haies, pestant quand ils mettaient les pieds dans une rigole.

— A la fin du compte, recommença le conseiller Roulet, où est-il, ce coq aux petits oignons ?

— Attends, attends, prends patience... mais, que diable !...

De la main, le conseiller Mermoud tâta le tronc d'un arbre.

— Est-ce que ce serait ?... Oui, c'est le noyer qui a un trou, on est revenu au même endroit...

— Ma foi, tu es un tout malin... Si jamais il leur faut un colonel dans les guides, tu pourras te présenter.

— Moi qui marchais droit devant mon nez.

— Alors, il est rond, ton nez ?... Tu sais, je donnerais bien dix batz d'être aux Trois-Suisses.

— Voyons voir, méditait le conseiller Mermoud, le

lac est de ce côté... il nous faut prendre de celui-là, il doit y avoir un petit sentier.

Au lieu du sentier, ils trouvèrent une vigne dont les sarments accrochaient leurs redingotes... Elle n'en finissait pas, cette vigne, plus ils cherchaient à en sortir, moins ils en voyaient le bout, il y en avait au moins dix poses. A la fin, ils poussèrent un « ouf » de contentement, en sentant sous leurs pieds la terre ferme.

— Une maison ! s'exclama le conseiller Roulet avec la joie d'un petit garçon qui rencontre sa maman.

D'un air perplexe, le conseiller Mermoud regardait la masse sombre d'où ne sortaient aucun bruit, ni aucune lumière.

— Je ne sais pas où on est, avoua-t-il piteusement, je ne connais pas cette maison.

— Oh ! ça ne m'étonnerait pas qu'on soit à Goumœns-le-Jux.

— Il nous faut taper pour leur demander où on est.

— Heureusement qu'on a encore bonne façon avec nos redingotes, sans ça, ils nous lâcheraient le chien dessus.

En tâtonnant, les deux hommes contournèrent la maison pour chercher une porte sur laquelle le conseiller Mermoud frappa un coup formidable, qui fit sursauter la nuit entière. Une fenêtre s'ouvrit aussitôt.

(A suivre.)

L. Duplan.

THEATRE LUMEN. — A son programme de cette semaine, la direction du Théâtre Lumen a inscrit le nom du brillant et populaire artiste Douglas Fairbanks qui, une fois de plus, étonnera et déchaînera l'emballement du public par ses nouveaux tours d'acrobatie. « Don X... Fils de Zoro », grand film d'aventures tragi-comique, en 7 parties, qui est certainement à ce jour la plus importante création de Douglas Fairbanks, que nous allons pouvoir admirer dans une épopée unique, puisque le grand artiste apparaîtra sous les traits du fils du héros qu'il a lui-même créé d'une manière si brillante. — Tous les jours, matinée à 3 heures, soirée à 8 h. 30 ; dimanche 29 novembre, deux matinées, à 2 h. 30 et 4 h. 30.

ROYAL BIOGRAPH. — Au programme de cette semaine, deux films du plus grand attrait : « Boîte de Nuit », splendide film dramatique en 5 parties, avec, comme principal interprète, le jeune et élégant Ricardo Cortez. — La seconde œuvre du programme : « Grand-Papa ! », comprend trois parties des plus émotionnantes. — A chaque représentation, les actualités mondiales et du pays, par le « Ciné-Journal Suisse ».

Pour la rédaction : J. MONNET
J. BRON, édit.

Lausanne — Imp. Pache-Varidel & Bron.

Adresses utiles

Nous prions nos abonnés et lecteurs d'utiliser ces adresses de maisons recommandées lors de leurs achats et d'indiquer le *Conteur Vaudois* comme référence.

ARTICLES SANITAIRES Caoutchouc

Hygiène. Bandages et ceintures en tous genres.

W. MARGOT & Cie. Pré-du-Marché, Lausanne

CHEMISERIE DODILLE

Rue Haldimand, LAUSANNE

COLS, CRAVATES, CHAUSSETTES, Sous-VÊTEMENTS
Spécialité de Chemises sur mesure

COMBUSTIBLES

SYDLER & C^{IE}

succ. de F. Monthoux-Berney

LIVRENT BIEN

Téléphone Bureau
32.38 FLON

PHOTOS Une belle photo est signée
MESSAZ & GARRAUX

14, Rue Haldimand — Lausanne — Téléphone 83.23

VERMOUTH CINZANO

Un Vermouth, c'est quelconque,
un Cinzano c'est bien plus sûr.

P. POUILLOT, agent général, LAUSANNE